

La consolidation de l'autoritarisme à l'épreuve de la fragilité macroéconomique persistante et du contexte régional tendu

Léonce Nzopfabarushé
Pascal Ntakirutimana



Comments on this Discussion Paper are invited.

The IOB Discussion Papers (ISSN 2294-8651) are peer reviewed. Publication as an IOB Discussion Paper does not constitute prior publication, and does not preclude publication elsewhere. The findings and views expressed in the IOB discussion papers are those of the authors. They do not necessarily represent the views of the IOB as an institute.

Instituut voor Ontwikkelingsbeleid en -Beheer
Institute of Development Policy

Postal address:	Visiting address:
Prinsstraat 13	Lange Sint-Annastraat 7
B-2000 Antwerpen	B-2000 Antwerpen
Belgium	Belgium

Tel: +32 (0)3 265 57 70
Fax: +32 (0)3 265 57 71
e-mail: iob@uantwerp.be
<http://www.uantwerp.be/iob>

BURUNDI

LA CONSOLIDATION DE L'AUTORITARISME A L'ÉPREUVE DE LA FRAGILITÉ
MACROÉCONOMIQUE PERSISTANTE ET DU CONTEXTE RÉGIONAL TENDU

Léonce Nzopfabyarushe et Pascal Ntakirutimana

1. INTRODUCTION

Alors que l'année 2024 a été principalement marquée par l'intensification des préparatifs des élections parlementaires et locales¹, l'année 2025 a vu la tenue effective de ces scrutins, conformément au calendrier établi par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)². Cette même année coïncide également avec le vingtième anniversaire de l'accession au pouvoir du Conseil national pour la Défense de la démocratie – Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), ainsi qu'à la clôture d'une décennie sociopolitique, caractérisée, depuis 2015, par un resserrement progressif de l'autoritarisme. Cette évolution s'est traduite par la fermeture de l'espace civique, la marginalisation continue de l'opposition politique et le renforcement du contrôle étatique sur des médias³. Loin d'ouvrir une nouvelle séquence démocratique à l'issue de dix années marquées par les « ratés du *peacebuilding* démocratique »⁴, les élections de 2025 apparaissent plutôt comme l'aboutissement d'un processus de consolidation autoritaire, consacrant l'installation d'un monopartisme de *facto* dominé par le CNDD-FDD. Dès la publication du code électoral, plusieurs leaders politiques de l'opposition avaient dénoncé, une année avant les élections, « un texte discriminatoire et qui durcit les conditions de participation aux élections »⁵. Par ailleurs, le professeur Jean Michel de Waele observait, à cet effet, que les élections de 2025 constitueraient « un moment où la communauté internationale jugera des progrès du Burundi dans sa démocratisation »⁶. Or, les deux dernières étapes du processus électoral - à savoir la sélection, l'analyse et la confirmation des listes aux

¹ Banshimiyubusa D. et Nzopfabyarushe L., « Burundi : chronique 2024 », in Reyntjens, F. (dir.), *Chronique politique de l'Afrique des Grands Lacs 2024/ Political Chronicles of the African Great Lakes Region 2024*, 2025, pp. 11-38.

² <https://www.ceniburundi.bi/wp-content/uploads/2024/10/CALENDRIER-ELECTORAL-ECHEANCES-2025-FIN-MANDATS-envoye.pdf>, consulté le 25 novembre 2025.

³ Lire notamment Ntahimpera J.-M., « La neutralisation sociale au Burundi : entre répression et cooptation », in *Revue Africaine de Science Politique*, 12 (1), 2021, pp. 45-62.

⁴ Expression chère à Thierry Vircoulon dans « Leçons de la crise burundaise : les ratés du *peacebuilding* démocratique », *Notes de l'Ifri*, juin, 2016.

⁵ <https://www.iwacu-burundi.org/haro-sur-le-nouveau-code-electoral/>, consulté le 25 novembre 2025.

⁶ *Idem*.

élections législatives de juin 2025, ainsi que la campagne électorale- ont été marquées par des pratiques largement contestées. De nombreuses candidatures, notamment issues des partis d'opposition, ont été disqualifiées⁷. Ces exclusions ont été perçues par plusieurs observateurs de la scène politique burundaise comme étant politiquement motivées. La campagne électorale a, quant à elle, été émaillée de tensions et d'incidents dans plusieurs localités du pays. Les journées de vote ont été caractérisées par une couverture médiatique très limitée: les journalistes, contraints par un climat de peur et d'intimidation, ont adopté une posture de « survie », se contentant d'un traitement superficiel des opérations de vote. Le contrôle de l'information s'est également manifesté par le refus, de la part du Conseil National de la Communication (CNC), d'autoriser la tenue d'une synergie médiatique, ainsi que par le blocage des médias indépendants à couvrir les séances plénières de l'Assemblée nationale. Dans les faits, le CNDD-FDD a remporté l'ensemble des scrutins tandis que toute déclaration susceptible de remettre en cause la régularité du processus électoral a été formellement proscrite. Dans ce contexte, les réactions des acteurs politiques et des observateurs oscillent entre sidération, inquiétude et « satisfaction ». Les analyses d'Antoine Kaburahe et Lewis Mudge⁸ confirment que ces élections traduisent une consolidation du régime en place vers un système à parti hégémonique, voire à parti unique. Et, du point de vue des droits humains, la situation reste préoccupante. Des cas d'enlèvements, d'arrestations et de détentions arbitraires et d'intimidations à l'encontre de la population et des défenseurs des droits humains se sont poursuivis, alimentant l'atmosphère de répression.

Cette dynamique autoritaire se heurte toutefois à une fragilité macroéconomique persistante marquée par une inflation soutenue, des pénuries chroniques de carburant et de devises étrangères, la flambée des prix des biens essentiels, un chômage endémique, une dette publique croissante et un mécontentement latent au sein de la fonction publique en raison surtout de la faiblesse des rémunérations. Cette détérioration est aggravée par une gouvernance financière déficiente, l'expansion des pratiques de corruption et la prolifération d'infractions connexes⁹. À ces facteurs internes s'ajoutent des tensions régionales, notamment la dégradation des relations diplomatiques avec le Rwanda voisin et l'implication militaire du Burundi dans

⁷ Pour plus de détails sur le rejet des candidatures aux législatives de juin 2025, voir <https://www.iwacu-burundi.org/elections-2025-des-listes-de-candidats-recalees/>, consulté 15 décembre 2025.

⁸ <https://www.hrw.org/fr/news/2025/09/02/le-burundi-consolide-son-regime-a-parti-unique-abandonnant-laccord-darusha>, consulté le 2 décembre 2025.

⁹À ce sujet, lire Banshimiyubusa D. et Nzopfabarushe L., *op. cit.*, p. 11.

la guerre à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), autant d'éléments qui assombrissent davantage les perspectives de stabilité nationale.

2. UNE CONSOLIDATION AUTORITAIRE ASSUMÉE

L'année 2025 a marqué un tournant politique majeur au Burundi, à travers l'organisation des élections parlementaires et locales, dans un climat fortement contrôlé par le pouvoir en place. Loin d'ouvrir un véritable espace de compétition démocratique, ces scrutins ont confirmé une tendance observée depuis plusieurs années : la monopolisation du pouvoir par le CNDD-FDD et la marginalisation de toute forme d'opposition crédible¹⁰. Ce verrouillage politique s'inscrit dans une stratégie de consolidation autoritaire assumée où les mécanismes démocratiques - les élections, les institutions et les médias - sont maintenus en apparence, mais instrumentalisés à des fins de légitimation et de domination politique.

2.1. Une dynamique électorale orientée: entre filtrage institutionnel des candidats et campagne électorale sous tension

Comme pour les étapes précédentes du processus électoral¹¹, la sélection, l'analyse et la validation des candidats aux élections législatives et communales de juin 2025 ont suivi la même logique marquée par « l'unilatéralisme et la coercition »¹². Dès le dépôt des dossiers pour les élections législatives et communales de juin 2025¹³, la CENI a entamé la vérification des listes. Sur les vingt-cinq partis et coalition ayant soumis des candidatures, seuls deux partis politiques ont vu leurs listes validées sans réserve. Il s'agit du CNDD-FDD et du Parti de l'Unité pour le Progrès National (UPRONA)¹⁴. Ce rejet de plusieurs autres candidatures, notamment celui des listes de candidatures de la Coalition Burundi Bwa Bose (« un Burundi pour tous »), a suscité de vives réactions. Cette coalition, considérée comme une force avec laquelle il fallait compter pour inquiéter le « parti de l'Aigle »¹⁵, incluait les députés issus du

¹⁰ Dans une série d'interviews accordées au journal *Iwacu*, le professeur Julien Nimubona observe que le Burundi se trouve déjà dans le monopartisme de fait : <https://www.iwacu-burundi.org/pr-julien-nimubona-on-ne-tend-pas-vers-le-monopartisme-on-y-est-deja/>, consulté le 2 décembre 2025.

¹¹ Pour plus de détails lire Banshimiyubusa D. et Nzopfabarushe L., *op. cit.*, pp.12-28.

¹² *Ibidem*

¹³ La période prévue pour le dépôt des candidatures au double scrutin du 5 juin 2025 était du 9 au 24 décembre 2024.

¹⁴ <https://www.iwacu-burundi.org/ceni-il-ne-reste-a-agathon-rwasa-quune-seule-option-se-retirer-officiellement-du-cnl/>, consulté le 27 décembre 2025.

¹⁵ <https://www.iwacu-burundi.org/la-coalition-ubb-le-faux-depart/>, consulté le 27 décembre 2025.

Congrès National pour la Liberté (CNL) dont Agathon Rwasa. Face à ces réactions consécutives au rejet des candidatures de la coalition, Prosper Ntahorwamiye, président de la CENI, a évoqué des « incohérences juridiques »¹⁶. Cette autorité a notamment avancé le fait que « des membres du CNL, dont Agathon Rwasa figuraient sur la liste de la coalition Burundi Bwa Bose alors que ce parti n'en fait pas partie officiellement »¹⁷. Ntahorwamiye insiste sur le fait que la loi en vigueur n'autorise pas une double identité partisane. Ainsi, précise-t-il, « l'inclusion des membres du CNL sur la liste de la coalition Burundi Bwa Bose contrevient à l'article 112 du Code électoral ainsi qu'à l'article 7 de la loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques ».

Cet article 7 de la loi sur les partis politiques stipule que « tout Burundais ayant l'âge de dix-huit ans révolus et jouissant de ses droits civils et politiques, peut adhérer à un parti politique. Cette adhésion est libre et individuelle »¹⁸. Son alinéa 2 précise que « les modalités d'adhésion et d'exclusion sont définies par les statuts de chaque parti ». Quant à l'alinéa 3, il ajoute que « nul ne peut être affilié à plus d'un parti politique à la fois ». Concernant l'article 112 du Code électoral¹⁹, son alinéa premier dispose qu'« un mandat d'un député peut prendre fin avant son terme normal, soit en cas de dissolution de l'Assemblée nationale, soit en cas de vacance constatée par suite de décès, de démission, d'incapacité physique, d'incapacité permanente, d'absence injustifiée à plus d'un quart des séances d'une session et la déchéance consécutive à la perte d'une condition d'éligibilité ou à la survenance d'une cause d'inéligibilité. La vacance est constatée par la cour constitutionnelle saisie par le Bureau de l'Assemblée nationale ». L'alinéa 2 stipule que « le mandat peut également prendre fin par survenance d'une cause d'incompatibilité prévue au chapitre II du présent titre ». L'alinéa 3 indique, quant à lui, que « le mandat d'un député peut prendre aussi fin quand il quitte volontairement le parti pour lequel il a été élu ou s'il en est exclu après avoir exercé toutes les voies de recours devant les juridictions compétentes ».

¹⁶ <https://www.iwacu-burundi.org/ceni-il-ne-reste-a-agathon-rwasa-quune-seule-option-se-retirer-officiellement-du-cnli/>, consulté le 27 décembre 2025.

¹⁷ *Ibidem*. En effet, les locomotives de cette coalition sont le Front pour la démocratie du Burundi (FRODEBU), le Conseil pour la démocratie et le développement durable du Burundi (CODEBU-Iragi rya Ndayaye), le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD) et le FDES-Sangira. Pour plus d'informations sur cette plateforme, voir <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-elections-2025-une-nouvelle-coalition-politique-voit-le-jour/>

¹⁸ Loi sur les partis politiques, disponible sur: <http://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2017/04/Loi-sur-les-Partis-Politiques.pdf>, consulté le 27 décembre 2025.

¹⁹ <https://assemblee.bi/wp-content/uploads/2024/08/n%C2%B012%20du%2005%20juin%202024.pdf>, consulté le 22 décembre 2025.

Dans l'entendement du président de la CENI, « bien qu'il soit démis de ses fonctions de président du CNL, Agathon Rwasa reste membre de ce parti »²⁰. Et Ntahorwamiye de trancher : « il ne reste à Agathon Rwasa qu'une seule option, se retirer officiellement du CNL ». Jugée « injustifiée et contraire à la loi », cette décision de la CENI a été attaquée par la coalition Burundi Bwa Bose qui a immédiatement saisi la cour constitutionnelle. Cette dernière n'a pas tardé à se prononcer. Lors d'une audience publique tenue le mardi 7 janvier 2025, la cour constitutionnelle a rendu ses arrêts sur les recours introduits contre la décision de la CENI. Pour la coalition Burundi Bwa Bose, et comme pour emboîter le pas à la CENI, la Cour a ordonné à la coalition de retirer de ses listes ceux qu'elle considère comme membres du CNL²¹. Ce verdict de la cour constitutionnelle est venu, en réalité, remettre une couche sur les luttes intestines qui minaient déjà cette coalition²². À ce sujet, Abbas Mbazumutima, l'éditorialiste d'*Iwacu*, fait remarquer que la coalition Burundi Bwa Bose « ne constituait pas une chaîne aux maillons solides et solidaires malgré les espoirs qu'elle avait suscité de devenir une alternative politique »²³. Ce « faux départ » évoqué par l'éditorialiste est en fait facile à comprendre : même si la décision de la cour constitutionnelle semble avoir constitué l'élément déclencheur, l'explosion en plein vol de la coalition Burundi Bwa Bose trouve ses origines dans ce qu'Antoine Kaburahe appelle la « trahison de Zanzibar »²⁴.

En réalité, ce sont ces décisions respectives de la CENI et de la cour constitutionnelle qu'Alexis Manirakiza, juriste burundais, remet en question lorsqu'il observe qu'« il est difficile de voir en quoi les articles évoqués par la CENI sont pertinents pour justifier le rejet des candidatures de la coalition Burundi Bwa Bose ». Cet enseignant d'université va plus loin en montrant que l'article 12 du Code électoral « prévoit les causes de la perte de la qualité de

²⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/ceni-il-ne-reste-a-agathon-rwasa-quune-seule-option-se-retirer-officiellement-du-cnl/>, consulté le 27 décembre 2025. Il est à préciser qu'au cours d'un congrès du parti CNL tenu le 10 mars 2024, Agathon Rwasa a été évincé de la présidence dudit parti et le procès concernant la légalité de ce congrès reste pendant devant la chambre administrative de la Cour Suprême.

²¹ https://courconstitutionnelle.gov.bi/wp-content/uploads/2025/01/RCCB-433_08012025093955.pdf, consulté le 28 décembre 2025.

²² <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-elections-2025-la-coalition-burundi-bwa-bose-vole-en-eclats/>, consulté le 28 décembre 2025.

²³ <https://www.iwacu-burundi.org/la-coalition-ubb-le-faux-depart/>, consulté le 28 décembre 2025.

²⁴ Voir les détails sur : https://open.substack.com/pub/kaburahe/p/la-trahison-de-zanzibar?utm_source=share&utm_medium=android&r=5enxru et <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-elections-2025-la-coalition-burundi-bwa-bose-vole-en-eclats/>, consulté le 28 décembre 2025. En effet, dans le sillage de la création de la coalition Burundi Bwa Bose, quatre hommes politiques (Agathon Rwasa, Léonce Ngendakumana, Patrick Nkurunziza et Aimé Magera) se sont secrètement rencontrés à Zanzibar, en République unie de Tanzanie. Pour garantir la réussite de leur projet, tous s'engagent à observer le secret le plus absolu. Mais, l'un d'entre eux n'a pas honoré les termes de l'engagement.

député et non les causes de rejet de candidatures ». Bien plus, s'agissant de l'article 7 de la loi sur les partis politiques, le juriste souligne pertinemment qu'« il traite de la liberté d'adhérer aux partis politiques et non des conditions d'éligibilité ». Et ainsi Manirakiza de conclure : « rejeter donc les candidatures de la coalition au motif que la liste comprend des députés siégeant au nom du CNL n'est pas juridiquement justifiable [car], la carte de membre d'un parti n'est pas parmi les documents requis pour être candidats »²⁵. Toutefois, Alexis Manirakiza nuance son propos : « seulement, comme il est interdit d'adhérer à deux partis politiques, il [Rwasa] ne peut pas continuer à se revendiquer du parti CNL. Cela s'apparente à une forme de démission. Il appartient alors à son ancien parti politique d'en tirer les conséquences sur sa qualité de député et, le cas échéant, de demander son remplacement conformément à l'article 112 ». De fait, l'analyse et la confirmation des listes de candidats au double scrutin du 5 juin 2025 ne peuvent pas être dissociées d'un processus de consolidation de l'autoritarisme au Burundi. Loin de renforcer la démocratie, elles en constituent un « grand recul ». Elles illustrent comment un régime politique peut instrumentaliser les organes de gestion électorale pour neutraliser la compétition et se maintenir, coûte que coûte, au pouvoir.

Concernant la campagne électorale, qui s'est déroulée du 13 mai au 2 juin, elle a été marquée non pas par un vrai pluralisme politique, mais par ce que le journaliste belgo-burundais Antoine Kaburahe appelle « la confiscation du vote »²⁶. En effet, au terme de cette campagne que le journal *Iwacu* décrit comme « morose sauf pour l'Aigle »²⁷ ou encore « à sens unique »²⁸, bien que lancé en « défilé »²⁹, plusieurs leaders politiques de l'opposition ont dénoncé des restrictions, des intimidations ou des épisodes d'intolérance ainsi que des obstacles aux libertés politiques ayant entaché cette campagne électorale. À l'arrière-plan de cette campagne électorale, ces leaders évoquent également un « gêne logistique » lié notamment à la pénurie persistante de carburant.

²⁵ <https://www.iwacu-burundi.org/elections-2025-des-listes-de-candidats-recalees/>, consulté le 28 décembre 2025.

²⁶ https://open.substack.com/pub/kaburahe/p/burundi-des-elections-pour-quel-enjeu?utm_source=share&utm_medium=android&r=5enxru, consulté le 10 décembre 2025.

²⁷ <https://www.iwacu-burundi.org/campagne-electorale-2025-morose-sauf-pour-laigle/>, consulté le 10 décembre 2025.

²⁸ <https://rfi.my/Bj2A.W>, consulté le 10 décembre 2025.

²⁹ <https://www.iwacu-burundi.org/elections-2025-un-defile-pour-lancer-la-campagne/>, consulté le 3 janvier 2026. En effet, le 9 mai, un défilé de différents candidats aux élections du 5 juin ainsi que leurs membres a été organisé au Stade Ingoma à Gitega.

Cette crise de carburant, reconnaissent-ils, a conduit à un approvisionnement à deux vitesses pour le peu de carburant disponible, favorisant le parti au pouvoir. Pour Gaspard Kobako et Anicet Niyonkuru respectivement présidents des partis Alliance Nationale pour la Démocratie (AND)-Intadohoka et Conseils des Patriotes (CDP), « le terrain était miné » tandis que « le système électoral est inéquitable »³⁰. Ces deux leaders de l'opposition affirment que, dans plusieurs provinces du pays, « de véritables campagnes d'intimidation ont été orchestrées par des administratifs locaux et des Imbonerakure (jeunes affiliés au parti au pouvoir) »³¹. Ces incidents incluent notamment des menaces et agressions physiques, des intimidations, des attaques verbales ainsi que des blocages de meetings » des candidats de l'opposition. Parlant au nom de son parti, Gaspard Kobako souligne, à titre illustratif, que la tension est montée d'un cran le 30 mai 2025 en commune Gihanga (selon l'ancien découpage administratif et territorial) lorsqu'un militant de son parti, « en mission de sensibilisation a été agressé ». Il fait également état d'« attaques verbales enregistrées dans la circonscription de Burunga, commune Makamba, à l'encontre du coordonnateur régional du parti et candidat député »³². Anicet Niyonkuru, quant à lui, fustige « une campagne électorale à deux vitesses », qu'il attribue à l'« usage abusif des moyens de l'Etat par certains partis ». Il déplore également une « participation forcée aux meetings du parti CNDD-FDD ». Selon lui, dans plusieurs localités du pays, au moment de battre campagne, « les écoles, les marchés et les boutiques sont fermés »³³. Même son de cloche du côté de la coalition Burundi Bwa Bose. Pour son président, Patrick Nkurunziza, « à plusieurs reprises, les autorités ont refusé de nous laisser organiser des meetings ». Il accuse par ailleurs les Imbonerakure d'avoir torpillé, dans plusieurs localités du pays, la campagne électorale des partis de l'opposition par « des actes d'intimidation », créant ainsi « un climat de tension et d'insécurité »³⁴. Dans le même ordre d'idées, Jules Niyongabo, candidat indépendant dans la circonscription de Bujumbura dénonce une « intolérance et une violence sélective ». Il rapporte que « menacés et brutalisés, des membres de son équipe de

³⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/trois-semaines-de-campagne-electorale-que-retenir/>, consulté le 28 novembre 2025.

³¹ *Idem.*

³² *Ibidem.* En effet, « Burunga » est le nom de l'une des cinq nouvelles provinces selon la nouvelle loi sur le redécoupage administratif et territorial. Disponible sur : <https://www.ceniburundi.bi/loi-organique-n-1-05-du-16-mars-2023-portant-determination-et-delimitation-des-provinces-des-communes-des-zones-des-collines-et-ou-quartiers-de-la-republique-du-burundi>, consulté le 3 novembre 2025.

³³ <https://www.iwacu-burundi.org/trois-semaines-de-campagne-electorale-que-retenir/>, consulté le 28 novembre 2025.

³⁴ *Idem.*

campagne déployés sur le terrain ont dû fuir pour assurer leur sécurité »³⁵. Le candidat à la députation dénonce, en outre, ce qu'il qualifie de « violence sélective ». Selon lui, durant la campagne électorale, « des drapeaux et insignes de certains partis politiques restent visibles et intouchables tandis que les nôtres sont systématiquement retirés ».

C'est dans ce contexte que nous avons vu circuler sur les réseaux sociaux, une vidéo d'un responsable local du CNDD-FDD de la colline Ruyumpu, commune Kabarore, province Kayanza (selon l'ancien découpage administratif et territorial) en train de menacer les habitants de cette colline. Il leur affirme que voter pour un autre parti politique que le CNDD-FDD équivaut à s'exclure de la communauté locale. « Lors des élections de 2015 et 2020, nous n'avons pas obtenu de bons résultats (le CNDD-FDD) à cause des membres du CNL. Mais aujourd'hui, je suis convaincu qu'ils n'existent plus ici. Et même s'il en restait un, je lui conseillerais, au lieu de gaspiller sa voix, de remettre sa carte d'électeur au chef de colline qui votera à sa place »³⁶. Pour le journaliste Antoine Kaburahe, ces propos du responsable collinaire du CNDD-FDD, tenus en plein travaux communautaires, « est un condensé des pratiques qui caractérisent cette campagne électorale ». Selon lui, cette situation est symptomatique d'« une confiscation du vote » dans la mesure où « la liberté de choix est annihilée »³⁷.

En réalité, cette « asthénie politique » observée pendant la campagne électorale de 2025 rappelle les deux décennies des partis uniques en Afrique. Cette période, qui a suivi immédiatement les indépendances africaines, est décrite par les transitologues Guy Hermet et ses collègues comme une époque « des élections sans choix » ou « des élections non concurrentielles »³⁸. Avant les transitions démocratiques en Afrique, les régimes à parti unique verrouillaient l'espace politique: l'élection n'était alors qu'un exercice formel destiné à légitimer les dirigeants autoritaires en place. Pour le journaliste Antoine Kaburahe, le climat politique décrit par les transitologues semble se manifester au Burundi, en particulier avec les élections de 2025. « Le processus électoral est devenu une source d'instabilité politique et un

³⁵ *Ibidem*.

³⁶ Pour plus de détails sur les propos tenus par ce responsable local du CNDD-FDD, on peut voir la vidéo et lire la traduction sur : https://open.substack.com/pub/kaburahe/p/burundi-des-elections-pour-quel-enjeu?utm_source=share&utm_medium=android&r=5enxru, consulté le 10 décembre 2025.

³⁷ *Ibidem*.

³⁸ Hermet G. *et al.*, *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978.

outil de légitimation du pouvoir autocratique »³⁹, estime-t-il. Cependant, malgré ces dénonciations et critiques émanant d'acteurs politiques et d'observateurs, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Martin Niteretse a minimisé ces incidents. Au cours d'un point de presse tenu le 19 mai 2025, le ministre a manifesté « sa satisfaction quant au bon déroulement de la campagne électorale sur l'ensemble du territoire burundais » tout en ne déplorant que des « incidents mineurs »⁴⁰, rejetant ainsi les objections formulées par les leaders politiques de l'opposition.

En clair, la campagne électorale de 2025 a donné les apparences d'un pluralisme politique mais, dans les faits, l'environnement politique a largement favorisé le parti au pouvoir. Cette situation illustre parfaitement une stratégie de consolidation autoritaire camouflée sous les draps d'un processus démocratique. C'est ce qui amène Emery Pacifique Igiraneza, président du Mouvement d'Actions Patriotiques (MAP-BURUNDI BUHIRE), à affirmer que « cette campagne électorale de 2025 a été un moyen pour le CNDD-FDD de manipuler l'opinion nationale et internationale en faisant croire que le Burundi est une démocratie ». Selon lui, la campagne électorale n'a été qu'« un leurre » ou encore « un jeu du CNDD-FDD visant à légitimer sa volonté exclusive de se maintenir au pouvoir »⁴¹.

2. 2. Concentration du pouvoir et affaiblissement des contre-pouvoirs

Bien au-delà de la campagne électorale, la logique de verrouillage politique s'est particulièrement révélée lors du déroulement des scrutins, de la proclamation des résultats ainsi que dans la configuration des institutions qui en ont résulté. Les élections des députés et des conseillers communaux ont lieu le 5 juin 2025. Celles des sénateurs se sont tenues le 23 juillet, tandis que celles des conseillers collinaires et de quartiers ont été organisées le 12 novembre 2025. Dans un article de « synergie » publié le lendemain des élections législatives et communales de juin 2025, le journal *Iwacu* évoque « un double scrutin tenu dans un climat globalement calme ». Néanmoins, cette « accalmie » présentée comme ayant caractérisé la journée du vote a rapidement été relativisée. En effet, alors que les Burundais attendaient les

³⁹ https://open.substack.com/pub/kaburahe/p/burundi-des-elections-pour-quel-enjeu?utm_source=share&utm_medium=android&r=5enxru, consulté le 10 décembre 2025.

⁴⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/campagne-electorale-2025-pas-dincident-majeur>, consulté le 12 décembre 2025.

⁴¹ <https://www.iwacu-burundi.org/une-campagne-electorale-qui-ressemble-a-une-presidentielle/>, consulté le 12 décembre 2025.

résultats provisoires du double scrutin du 5 juin 2025, plusieurs partis politiques ont, vingt-quatre heures plus tard, dénoncé des irrégularités massives ayant émaillé la journée électorale. À travers diverses déclarations⁴², ces partis ont contesté la crédibilité du scrutin. Le CNL a par exemple révélé comme principales irrégularités, « la violation du secret de l'isoloir, l'obligation de voter pour le parti au pouvoir, l'éviction et l'interdiction de ses mandataires dans les bureaux de vote, les votes multiples avec ou sans procuration, le retrait des cartes d'électeurs suivi des votes à la place des titulaires ainsi que la distribution et l'utilisation des bulletins de vote déjà marqués en faveur du parti au pouvoir ». L'UPRONA pointe également plusieurs entorses dont « le bourrage d'urnes dans toutes les provinces et communes, la pression sur les électeurs exercée par des jeunes du parti au pouvoir et l'obligation faite aux mandataires de signer les formulaires F2⁴³ avant le vote par les membres des bureaux de vote ». Le CDP ajoute, pour sa part, « la complicité de l'administration locale et de la police »⁴⁴. Cependant, lors d'un point de presse tenu le 7 juin 2025 à la permanence nationale, Révérien Ndikuriyo, secrétaire général du CNDD-FDD, s'est inscrit en faux contre les « irrégularités » soulevées par certains partis politiques. Il a plutôt salué « la sérénité et la maturité démocratique des Burundais durant tout le processus électoral » et a félicité, par la même occasion, les médias pour la couverture « équilibrée et professionnelle »⁴⁵ du processus électoral.

Toutefois, pour nuancer cette « l'accalmie du vote », le journal *Iwacu* a publié, le 9 juin 2025, un autre article qui remet visiblement en question la première version. Intitulé « Faillite médiatique », l'article remet en doute les réalités de terrain telles que rapportées par les médias le jour du vote. Selon les témoignages recueillis, « les journalistes qui étaient sur le terrain ont joué la carte de la 'survie' [car], il fallait s'armer d'une certaine retenue pour pouvoir écrire sur ces dernières élections »⁴⁶. Un journaliste ayant travaillé dans la province de Butanyerera souligne que la censure était bien réelle : « on nous a demandé de faire des reportages de paix. C'était un langage euphémisé, mais les dés étaient déjà jetés. On collectait des informations,

⁴² À propos de l'ensemble des déclarations contestant le double scrutin du 5 juin 2025, visiter : <https://www.uantwerpen.be/en/projects/centre-des-grands-lacs-afrique/droit-pouvoir-paix-burundi/elections/elections-2025/>, consulté le 4 janvier 2026.

⁴³ Les formulaires F2 désignent le procès-verbal unique des opérations de vote et des résultats établi au niveau de chaque bureau de vote.

⁴⁴ <https://www.iwacu-burundi.org/la-credibilite-du-scrutin-deja-contestee/>, consulté le 3 janvier 2026.

⁴⁵ <https://www.facebook.com/100047073488977/posts/pfbid02X1QmeoHfrB57pRseW7e7okMetf87XRj8jVx2d9GxXxKBaEm9dYXFetJY5wt3G5Jjl/?app=fbl>, consulté le 4 janvier 2026.

⁴⁶ <https://www.iwacu-burundi.org/elections-legislatives-et-communales-imbroglio-mediatique/>, consulté le 4 janvier 2026.

on les partageaient (à la rédaction centrale) mais elles étaient censurées »⁴⁷. Cela montre que « le jeu était faussé d'avance ». Un autre journaliste, dépêché à Gitega dans le cadre de cette synergie, ne voit pas l'intérêt d'avoir couvert ces élections : « Jusqu'à aujourd'hui, je me demande pourquoi nous avons été envoyés sur le terrain »⁴⁸. La couverture médiatique du double scrutin de juin 2025 n'est donc qu'« une transformation des journalistes en simples figurants du processus électoral »⁴⁹. Dans le même esprit de contrôle et de censure médiatique, plusieurs médias ont été visés pendant la campagne électorale. Le CNC a mis formellement en garde les organes comme le journal *Iwacu*, *Yaga*, Magazine *Jimberé*, etc., les accusant de « partialité »⁵⁰ dans leur traitement de l'information. Plus encore, profitant de la conjoncture marquée par des pénuries récurrentes du carburant, six médias burundais voulaient scruter, le 14 août 2025, l'impact de cette crise sur la vie nationale. Pourtant, le CNC, organe de régulation des médias, ne l'a pas permis, arguant que le traitement de ce dossier « n'apporterait rien de nouveau » tout en conseillant aux médias de privilégier le « journalisme de solutions »⁵¹.

C'est dans ce contexte de « censure médiatique » que la CENI publie, les 10 et 11 juin 2025, les résultats provisoires des élections dévoilant un paysage politique largement dominé par le CNDD-FDD. Pour les élections communales et dans l'ensemble des provinces, le CNDD-FDD s'est accaparé la quasi-totalité des sièges à pourvoir. « Au total, le CNDD-FDD s'impose avec 1031 sièges sur 1052 disponibles, contre 16 pour l'UPRONA et 4 pour le CNL »⁵². Pour les élections législatives, « l'Aigle rafle tout. Sur 111 sièges à pourvoir dont 8 sièges à coopter et 3 réservés à la communauté Twa, le CNDD-FDD a remporté la totalité des sièges électifs dans les cinq provinces ». Aussitôt les résultats provisoires proclamés, des réactions fusent de toutes parts. Elles oscillent entre « sidération, satisfaction et inquiétudes ». Ainsi, Anicet Niyonkuru, président du CDP, exprime sa « profonde indignation » dénonçant « un hold-up électoral » qui permettra, selon lui, la mise en place d'« un gouvernement issu d'un seul parti politique »⁵³.

⁴⁷ *Idem*.

⁴⁸ *Ibidem*.

⁴⁹ <https://www.iwacu-burundi.org/lettre-ouverte-aux-journalistes-diwacu/>, consulté le 4 janvier 2026. En effet, dans le cadre de la synergie des médias pour les élections de 2025, au moins 250 journalistes étaient déployés sur le terrain.

⁵⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/elections-2025-le-journal-iwacu-yaga-jimberé-des-medias-accusés-de-partialité-par-le-cnc/>, consulté le 5 janvier 2026.

⁵¹ <https://www.iwacu-burundi.org/quand-le-cnc-ne-jure-que-par-le-journalisme-de-solutions/>, consulté le 4 janvier 2026.

⁵² <https://www.iwacu-burundi.org/elections-communales-et-legislatives-2025-l'aigle-confirme-sa-suprematie/>, consulté le 4 janvier 2026.

⁵³ *Idem*.

Même son de cloche du côté de la coalition Burundi Bwa Bose. Patrick Nkurunziza, son président, rejette en bloc les résultats proclamés par la CENI qu'il juge « manipulés et ne reflétant aucunement la volonté exprimée dans les urnes dans tout le pays ». Selon lui, au regard des « irrégularités de toutes sortes » ayant émaillée le double scrutin du 5 juin 2025, il ne s'agit que d'« une mascarade électorale ». Dans le même registre, Olivier Nkurunziza, président de l'UPRONA, parle d'« un rendez-vous manqué ». De son côté, Jules Niyongabo, candidat indépendant à la députation dans la circonscription de Bujumbura, parlant de « parodie d'élections », ne mâche pas ses mots : « Ces résultats sont les prémices d'un système à parti unique ». Niyongabo rappelle que même du temps de Rwagasore, son parti (l'UPRONA) n'a jamais obtenu plus de 70% des sièges, alors même que la population aspirait à se libérer du colonialisme, un système oppresseur. Gaspard Kobako et Jean de Dieu Mutabazi, respectivement présidents de l'AND-Intadohoka et Rassemblement des Démocrates au Burundi (RADEBU) affirment qu'« il n'y a pas eu d'élections mais seulement bourrages d'urnes ». Pour Mutabazi, cela illustre « un tournant à 180 degrés de la démocratie au Burundi ». Contrairement aux autres partis politiques et candidats, Abdul Kassim, président de l'Union pour la paix et la Démocratie (UPD-Zigamibanga) a tenu à féliciter le parti au pouvoir pour « sa victoire » et a interpellé, dans sa déclaration du 12 juin 2025, les responsables des partis politiques et candidats indépendants afin de « respecter le verdict des urnes »⁵⁴.

À l'instar des leaders politiques, des organisations et observateurs se sont également exprimés. Les uns pour contester le double scrutin et ses résultats, les autres pour dresser une épître de « bonne démocratie ». Dans une déclaration du 12 juin 2025, Human Rights Watch a souligné que « les élections législatives et communales du 5 juin ont été dominés par des restrictions sévères à la liberté d'expression et de l'espace civique »⁵⁵. De ce fait, Clémentine de Montjoye, chercheuse senior à Human Rights Watch, a déclaré que « les Burundais ont voté lors des élections sans véritables concurrences politiques, permettant au parti au pouvoir de consolider davantage son contrôle ». Le double scrutin de juin 2025, conclu-t-elle, a vidé la démocratie burundaise de sa substance, car « en l'absence d'une opposition crédible, ces élections ne font que renforcer le pouvoir autoritaire et plonger les Burundais dans une crise profonde de gouvernance ». Pour sa part, à la suite des élections des députés et des conseillers

⁵⁴<https://x.com/i/status/1933551312983007434>, consulté le 4 janvier 2026.

⁵⁵<https://www.hrw.org/fr/news/2025/06/12/burundi-des-elections-sans-opposition>, consulté le 6 janvier 2026.

communaux de juin 2025, la Conférence des Évêques Catholiques du Burundi (CECAB) dresse un constat en demi-teinte. Tout en saluant le fait que « les élections se sont déroulées dans un climat apaisé et la population y a bien participé », la CECAB, dans un communiqué⁵⁶ du 10 juin 2025, pointe également des pratiques contraires à l'esprit démocratique. Parmi celles-ci, l'Eglise relève « le bourrage d'urnes, l'ouverture anticipée de certains bureaux de vote en l'absence des mandataires et des observateurs, le blocage de leur accès aux bureaux de vote, la complicité de certains membres des bureaux de vote dans la pression exercée sur les électeurs ainsi que l'exclusion des mandataires lors des opérations de dépouillement ».

Partant de ces irrégularités, les Évêques Catholiques du Burundi affirment que « le chemin vers l'organisation des élections libres et transparentes est encore long ». Dans un ton mesuré, la CECAB s'interroge si ces irrégularités ne portent pas préjudice aux résultats proclamés. L'Eglise appelle ainsi à « repenser la manière de concevoir la démocratie au Burundi dans l'espoir de parvenir un jour à des élections transparentes ».

Cette lecture de la CECAB du double scrutin du 5 juin 2025 est contrastée avec celle faite, respectivement, par la Mission d'Observation de l'Union Africaine (MOEA-UA) au Burundi et par la Commission Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi (CNIDH). La Mission d'Observation de l'Union Africaine salue en effet « un environnement sociopolitique globalement stable et un climat sécuritaire » dans lesquels se sont déroulés les élections dans des zones couvertes, et ce, en dépit de « quelques défis techniques » qui ne sauraient entacher la crédibilité du processus électoral. Dans une déclaration préliminaire⁵⁷ du 7 juin 2025, la Mission félicite les institutions, le peuple et les partis politiques pour leur « sens de responsabilité et de retenue », témoignant d'un « sursaut national ». Par ailleurs, elle relève « le professionnalisme de la CENI, du personnel électoral et des représentants des candidats ». Cette lecture jugée « complaisante » du double scrutin n'est pas l'apanage de la Mission d'Observation de l'Union africaine. Dans une déclaration⁵⁸ du 10 juin 2025, la CNIDH a également salué « le bon déroulement du scrutin ». D'une manière générale, et selon la Commission, les élections législatives et communales du 5 juin 2025 « ont respecté la Constitution, le Code électoral et les standards internationaux ». A l'instar de la MOEA-UA, la

⁵⁶ https://eglisecatholique.bi/images/2025_Communique_de_la_CECAB/CECAB_COMMUNIQUE_ELECTIO NS_JUIN2025.pdf, consulté le 7 janvier 2026.

⁵⁷ <https://www.peaceau.org/uploads/declaration-preliminaire-burundi-7-juin-2025.pdf>, consulté le 7 janvier 2026.

⁵⁸ <https://www.cnidh.bi/publicationsview.php?article=971>, consulté le 7 janvier 2026.

CNIDH relève également « quelques incidents isolés » qui ne sauraient remettre en cause la crédibilité du scrutin. Parmi ces incidents, figurent notamment certains défis techniques, tels que le manque de stylos ou de tampons dans certains isolements, le port de plus d'une carte d'électeur ainsi que des bulletins de vote déchirés.

Cette lecture ambivalente d'un même scrutin de juin 2025 met en lumière les dysfonctionnements du système électoral burundais. L'existence de deux lectures divergentes d'une même élection fragilise non seulement les mécanismes de contrôle démocratique, mais fournit aussi - et surtout - aux régimes autoritaires un espace stratégique pour renforcer leur pouvoir sous le couvert de la légalité électorale. Elle contribue ainsi à une forme de normalisation autoritaire à travers des processus électoraux vidés de leur substance démocratique.

C'est dans ce contexte, à la fois de contestation électorale et de normalisation autoritaire, que la cour constitutionnelle a confirmé, le 20 juin 2025, la victoire écrasante du CNDD-FDD jugeant « non fondés, pour absence de preuves »⁵⁹, les recours portant sur la régularité des élections introduits par certains partis d'opposition. Par ailleurs, pour réduire au silence les « vigoureuses contestations de l'opposition » et les « actes peu orthodoxes » répertoriées par les observateurs dont la CECAB, le ministre de l'Intérieur de l'époque, Martin Niteretse a averti que « toute personne qui s'oppose aux résultats des élections peut être sanctionnée »⁶⁰. Une déclaration que l'opposition a interprété comme un énième « musèlement imposé »⁶¹. Et comme pour apaiser les esprits, le président de la République, Evariste Ndayishimiye, déclarait, le 25 juin 2025, au cours d'une « réunion d'évaluation », que « la vie d'un pays ne se limite pas aux postes politiques »⁶², rassurant qu'il n'oublierait personne. Sans surprise et sans appel, les élections sénatoriales et collinaires⁶³ ont suivi le même scénario. Lors des élections sénatoriales, le CNDD-FDD s'est également imposé en remportant 100% des sièges. Cette élection pourtant moins médiatisée, n'est, selon Olivier Nkurunziza, président de l'UPRONA,

⁵⁹ <https://www.iwacu-burundi.org/la-cour-constitutionnelle-confirme-la-victoire-du-cndd-fdd-aux-elections-du-5-juin/>, consulté le 9 janvier 2026.

⁶⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/elections-2025-toutes-les-declarations-contestant-les-resultats-sont-interdites/>, consulté le 9 janvier 2026.

⁶¹ <https://www.iwacu-burundi.org/elections-2025-lopposition-conteste-le-muselement-impose-par-le-ministre-de-linterieur/>, consulté le 9 janvier 2026.

⁶² *Iwacu* n° 850 du 27 juin 2025, p.3.

⁶³ <https://www.iwacu-burundi.org/elections-2025-collinaires-des-elections-entachees-plombees-par-violences-et-fraudes-a-cibitoke/>, consulté le 9 janvier 2026.

que « la continuité et le résultat d'élections qui étaient émaillées d'irrégularités ». De son côté, l'éditorialiste d'*Iwacu*, Abbas Mbazumutima, estime que les élections sénatoriales « scellent le monopartisme ». Il écrit qu'« à la lumière des scores écrasants obtenus par le CNDD-FDD lors des scrutins communaux, législatifs et sénatoriaux, le doute n'est plus permis: le rouleau compresseur est bel et bien lancé ». Avant d'ajouter que, désormais, « le projet du CNDD-FDD de régner sans partage devient une réalité »⁶⁴.

Le « sans partage » évoqué par l'éditorialiste est, à cet égard, aisément compréhensible. En termes de représentation politique, le Parlement burundais pour la législature 2025-2030 se présente comme suit: l'Assemblée nationale compte 111 députés dont 108 issus du CNDD-FDD et 3 Batwa, tandis que le Sénat comprend 13 sénateurs dont 10 du CNDD-FDD et 3 Batwa. À ce sujet, le politologue Denis Banshimiyubusa n'y va pas par quatre chemins. Selon lui, « sans se faire d'illusion et connaissant le mode de cooptation des Batwa, le Parlement burundais (2025-2030) est à 100% CNDD-FDD, c'est-à-dire monocolore »⁶⁵. Pour Antoine Kaburahe, cette situation dépasse le simple succès électoral. Elle signe la « disparition du pluralisme institutionnel », faisant du Burundi une « exception autoritaire »⁶⁶ en Afrique de l'Est.

En fait, les élections des 5 juin et 23 juillet 2025 illustrent bien que le Burundi sombre davantage dans une « partitocratie » aux mains d'une « ploutocratie militaro-civile »⁶⁷, renforçant du même coup « une culture politique autoritaire monocentrée »⁶⁸. Analysant ces élections et l'architecture du Parlement, le professeur Julien Nimubona se montre tout aussi catégorique. En termes de partage du pouvoir, observe-t-il, il ne fallait rien attendre des élections de 2025. Le système politique burundais actuel étant celui où les élites au pouvoir organisent des élections pour confirmer leur domination, celles-ci ne sont qu'« un instrument de domination politique »⁶⁹. Le politologue Nimubona conclut que l'architecture du Parlement burundais 2025-2030 n'est que le reflet de ce système « exclusionnaire ». C'est cette logique

⁶⁴<https://www.iwacu-burundi.org/quand-les-senatoriales-scellent-le-monopartisme/>, consulté le 9 janvier 2026.

⁶⁵Banshimiyubusa, D., « Du pouvoir et de l'exercice du mandat parlementaire issu des élections du 5 juin 2025 au Burundi (2025-2030): enjeux et défis », in *Great Lakes Africa Centre*, Anvers, novembre 2025. Disponible sur: <https://eu-lti.bbcollab.com/recording/95a8e691bc994cfd9cfc663af987f2ea>, consulté le 9 janvier 2026.

⁶⁶<https://kaburahe.substack.com/p/burundi-lexception-autoritaire-dafrique>, consulté le 10 janvier 2026.

⁶⁷ Ce concept a été utilisé par l'ancien député burundais Aimé Nkurunziza dans *Burundi. Les dessous des cartes*, Éditions Iwacu, avril 2019.

⁶⁸ Banshimiyubusa, D., *op.cit.*

⁶⁹ <https://www.iwacu-burundi.org/interview-exclusive-avec-le-pr-julien-nimubona-eux-ce-qui-les-interesse-cest-la-domination-point/>, consulté le 10 janvier 2026.

du « tout ou rien » ou de « balayage » qui a conduit à la nomination, le 5 août 2025, d'un nouveau gouvernement⁷⁰ que le journal *Iwacu* qualifie de « dernière chance »⁷¹. D'ailleurs, quelques semaines plus tôt, soit le 3 juillet 2025, les cinq gouverneurs de province - tous membres du CNDD-FDD - avaient été nommés par décret présidentiel. Ces nominations, illustrant une « dictature d'un seul parti politique », ont été dénoncées par Kefa Nibizi, porte-parole de la coalition Burundi Bwa Bose. Pour sa part, Faustin Ndikumana, directeur national de la PARCEM, y voit un risque de réapparition d'« une exclusion à double casquette, à la fois ethnique et politique »⁷².

2.3. Droits humains et rétrécissement de l'espace civique

Au registre des droits humains, l'année 2025 aura connu presque les mêmes velléités monopartisanes que l'année qui l'a précédée. En effet, le 20 août 2025, quarante-six organisations de défense des droits humains- nationales, régionales et internationales - ont lancé une alerte sur la détérioration des droits humains au Burundi. Dans une lettre conjointe⁷³, ces organisations ont demandé au conseil des droits de l'homme des Nations Unies de proroger le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits humains au Burundi. « Alors que de graves violations et atteintes aux droits humains, continuent d'être commises au Burundi dans un contexte d'impunité généralisée, et que le pays est entré dans un long cycle électoral, qui a commencé avec les élections législatives et communales de 2025 et culminera avec l'élection présidentielle de 2027, et qui est associé à de multiples facteurs de risque de violations graves de droits humains et d'atrocités criminelles, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies devrait maintenir son examen rigoureux de la situation dans le pays ». Alors que l'année 2025 coïncide avec le vingtième anniversaire de l'accession au pouvoir du CNDD-FDD et une décennie de durcissement du régime depuis 2015, les organisations signataires estiment qu'aucune réforme structurelle n'a permis de répondre aux préoccupations de longue date en matière de droits humains, de gouvernance, de justice et d'État de droit. Selon ces organisations, « des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées, des arrestations et détentions

⁷⁰ Le décret portant nomination des membres du gouvernement à l'issue des élections de 2025 est disponible sur <https://presidence.gov.bi/2025/08/06/decret-no-100-003-du-05-aout-2025-portant-nomination-des-membres-du-gouvernement/>, consulté le 10 janvier 2026.

⁷¹ <https://www.iwacu-burundi.org/nouveaux-gouverneurs-des-interrogations-et-des-doutes/>, consulté le 10 janvier 2025.

⁷² *Idem*.

⁷³ Voir l'intégralité de la lettre sur [https://www.fiacat.org/attachments/article/3310/HRC60%20-%20Civil%20society%20letter%20on%20BURUNDI%20\(French\).pdf](https://www.fiacat.org/attachments/article/3310/HRC60%20-%20Civil%20society%20letter%20on%20BURUNDI%20(French).pdf), consulté le 12 janvier 2026.

arbitraires, des actes de torture et autres peines ou traitements cruels et inhumains ou dégradants » persistent⁷⁴.

Par ailleurs, la lettre met en exergue des « facteurs de risque de voir l’histoire de 2015 se répéter ». Il s’agit notamment d’une répression politique systémique, d’une justice instrumentalisée, de discours de haine banalisés jusqu’au sommet de l’État, de médias et ONG réduits au silence ainsi que d’un espace civique fermé⁷⁵. Des facteurs qui, loin de diminuer en 2025, semblent au contraire s’aggraver. Les quarante-six organisations notent qu’il n’existe, au Burundi, aucun mécanisme national capable ou désireux de protéger efficacement les droits humains. Elles rappellent la dislocation de la CNIDH dont le président, Sixte Vigny Nimuraba, a dû fuir le pays avec sa famille. Ces organisations soulignent également la défection de deux commissaires de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR)⁷⁶ ainsi que la détention jugée « arbitraire »⁷⁷ de la journaliste Sandra Muhoza. Le renouvellement du mandat du Rapporteur spécial de l’ONU sur la situation des droits humains au Burundi a été, toutefois, perçu par le gouvernement burundais comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus du pouvoir. Elisa Nkerabirori, Représentante permanente du Burundi auprès de l’ONU à Genève a qualifié cette reconduction de « injuste » et de « politisée »⁷⁸. Selon elle, le mandat du Rapporteur spécial constitue un outil de division, de catégorisation des communautés, véhiculant des propos discriminatoires ainsi que des allégations diffamatoires et dangereuses. Même position du ministre burundais des Affaires étrangères, Édouard Bizimana qui, lors de la 80^e session de l’Assemblée générale des Nations Unies à New-York, a déclaré : « Le Burundi s’inscrira toujours en faux contre toute forme d’hiérarchisation et d’instrumentalisation politique des droits de l’homme », tout en dénonçant des mécanismes qu’il juge « spécieux » et « imposé » à certains pays, dont le Burundi, pour des raisons subjectives »⁷⁹.

⁷⁴*Idem.*

⁷⁵*Ibidem.*

⁷⁶<https://www.iwacu-burundi.org/des-exils-revelateurs/>, consulté le 12 janvier 2026. En effet, en mars 2025, le journal *Iwacu* a révélé des dysfonctionnements importants dans l’utilisation des fonds de la Commission, reléguant au second rang les préoccupations de défense des droits humains (<https://www.iwacu-burundi.org/des-chiffres-qui-interrogent-a-la-cnidh/>), consulté le 12 janvier 2026.

⁷⁷<https://rsf.org/fr/burundi-la-justice-s-ent%C3%A0te-%C3%A0-maintenir-sandra-muhoza-en-d%C3%A9tention>, consulté le 13 janvier 2026.

⁷⁸<https://www.youtube.com/watch?v=isLjHNegCmk> et <https://x.com/i/status/1975431914891665438>, consulté le 13 janvier 2026.

⁷⁹<https://gadebate.un.org/fr/80/burundi>, consulté le 13 janvier 2026.

Malgré ces contestations émanant de Gitega, la doléance des quarante-six organisations a été exaucée. Par 23 voix pour, 9 contre et 15 abstentions, la 60^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a décidé de prolonger d'un an le mandat de Fortuné Gaëtan Zongo⁸⁰. L'Union Européenne, initiatrice de la résolution, a justifié cette décision par la nécessité de maintenir la situation des droits humains au Burundi sous « surveillance » jusqu'à la présidentielle de 2027. Ce renouvellement n'a pas été bien accueilli par le gouvernement burundais, qui a dénoncé un mécanisme ayant perdu toute « crédibilité » et « légitimité »⁸¹. En dépit de ces protestations, le Rapporteur spécial de l'ONU sur le Burundi souligne, dans son rapport, que la situation reste préoccupante : « La situation des droits de l'homme au Burundi, durant les douze derniers mois, reste non seulement marquée par des avancées limitées dans certains domaines mais aussi par des préoccupations persistantes concernant l'État de droit, l'espace démocratique, les libertés fondamentales et la protection des personnes vulnérables »⁸². Concernant le rétrécissement de l'espace civique, Zongo rappelle que les droits civils et politiques constituent un défi majeur. Il note que « des cas de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires et de torture continuent d'être rapportés. Des témoins font état de détentions illégales dans les lieux non officiels, souvent opérés par la police, les services de renseignement ou par des Imbonerakure. L'impunité demeure la règle malgré les engagements du gouvernement »⁸³. Selon le Rapporteur spécial, ces violations s'inscrivent dans un contexte plus large de restrictions des libertés publiques, marqué par 137 cas de détentions arbitraires ciblant en particulier des opposants politiques ainsi que par 11 exécutions extrajudiciaires imputées à des agents de l'Etat⁸⁴.

Il mentionne également 86 cas d'arrestations arbitraires recensés durant la période considérée, dont 42 cas (soit près de 49%) concernent des opposants politiques issus de dix partis politiques et coalitions différents, et 13 cas liés à des accusations de « réunion illégale »⁸⁵. D'après toujours le Rapporteur spécial, les responsables ayant procédé à ces arrestations, sans fondement légal, sont notamment la police nationale (41 cas), le SNR (22 cas) et des

⁸⁰ <https://www.sosmediasburundi.org/2025/10/07/le-mandat-du-rapporteur-special-sur-le-burundi-renouvele/>, consulté 13 janvier 2026.

⁸¹ *Idem*.

⁸² Zongo, F.-G., « Situation des droits de l'homme au Burundi », *Rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi*, août 2025, p.17, disponible sur <https://www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/ahrc6060-situation-human-rights-burundi-report-special-rapporteur>, consulté le 13 janvier 2026.

⁸³ Zongo, F.-G., *op. cit.*, p. 11.

⁸⁴ *Idem*.

⁸⁵ *Ibidem*, p.12.

Imbonerakure (17 cas)⁸⁶. Cette situation conduit Zongo à regretter l'absence de mécanismes indépendants de recherche et de documentation sur les personnes disparues, ainsi que l'impunité généralisée dont bénéficient les auteurs présumés de ces violations⁸⁷. Tandis que le gouvernement burundais qualifie ce rapport de propagandiste, plusieurs défenseurs des droits humains et acteurs politiques burundais estiment que « les aspects relevés reflètent la réalité du terrain »⁸⁸.

Enfin, s'agissant des droits des prisonniers, l'année 2025 aura été marquée par le maintien en détention de la journaliste Sandra Muhoza et les tricheries dans l'exécution de la grâce présidentielle. Pour ce dernier cas, bien qu'une commission *ad hoc* ait été mise en place, son fonctionnement a été entaché de manquements graves⁸⁹. Trois de ses membres - Jean Baptiste Baribonekeza, Cyrille Sibomana et Arcade Harerimana - ont été ainsi écroués à la prison centrale de Mpimba [à Bujumbura], depuis janvier 2025⁹⁰. Selon l'article premier du décret présidentiel du 9 janvier 2025⁹¹, ils « ont été destitués de leurs fonctions pour cause de trahison en libérant certains criminels qui ne figuraient pas sur la liste de ceux qui devraient bénéficier de la clémence présidentielle en ternissant l'image de la plus Haute Autorité que c'est sur son Instruction ». Ces dysfonctionnements administratifs ont été dénoncés par plusieurs organisations nationales, régionales et internationales, notamment lorsqu'elles appelaient à la libération de la journaliste Sandra Muhoza⁹². Pourtant, la justice est restée inflexible⁹³. Détenue depuis le 13 avril 2024, la journaliste est poursuivie pour avoir relayé, dans un groupe WhatsApp privé réunissant des professionnels des médias, une information relative à la

⁸⁶*Ibidem*.

⁸⁷*Ibidem*.

⁸⁸ <https://www.iwacu-burundi.org/rapport-au-vitriol-gitega-voit-rouge/>, consulté le 13 janvier 2026.

⁸⁹ Pour plus de détails sur ces manquements, voir <https://www.iwacu-burundi.org/commission-de-mise-en-application-de-la-grace-presidentielle-que-dincoherences-accusent-certains-avocats/>, consulté le 13 janvier 2026.

⁹⁰ <https://www.iwacu-burundi.org/trois-cadres-de-la-presidence-de-la-republique-ecroues-le-karma/>, consulté le 13 janvier 2026.

⁹¹ Disponible sur <https://presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2025/01/DECRET-NO-100002-DU-09-JANVIER-2025-1.pdf>, consulté le 13 janvier 2026.

⁹² Voir les détails sur <https://www.fiacat.org/presse/communiqués-de-presse/3287-communique-appel-des-organisations-internationales-et-nationales-burundaises-de-defense-des-droits-humains-pour-la-liberation-de-la-journaliste-aline-sandra-muhoza>, consulté le 13 janvier 2026.

⁹³ <https://rsf.org/fr/burundi-la-justice-s-ent%C3%A0te-%C3%A0-maintenir-sandra-muhoza-en-d%C3%A9tention>, *op.cit.*

distribution de machettes par le gouvernement. Elle est accusée d'« atteinte à l'intégrité du territoire national » et d'« aversion raciale »⁹⁴.

3. UNE FRAGILITE MACROÉCONOMIQUE PERSISTANTE COMME FACTEUR DE TENSION INTERNE

Dans sa Vision 2025⁹⁵, lancée en juin 2011, le Burundi ambitionnait de faire passer son PIB par habitant de 137 dollars américains en 2008 à 720 dollars en 2025, avec une croissance économique annuelle de 7 à 8 %, tout en réduisant la pauvreté à moins de 30 % et en garantissant, à l'horizon 2025, l'accès à l'eau potable pour 85 % de la population et à l'électricité pour 75 %. C'est dans ce contexte qu'au cours de l'année 2025, les autorités burundaises ont multiplié des promesses d'émergence et évoqué un supposé « miracle burundais ». Le 4 octobre 2025, le quotidien britannique, le *Financial Times* (FT) a accordé un entretien officiel au président Evariste Ndayishimiye. Celui-ci y a tenu des propos controversés sur l'état de la nation. Selon lui, « ceux qui disent que le Burundi est le pays le plus pauvre du monde ne connaissent pas le Burundi d'aujourd'hui ». Il a affirmé que « le pays vient de la pauvreté la plus extrême, mais qu'il est en train d'en sortir pour renaître ». Le président s'est dit également convaincu que « bientôt, le monde entier considérera le Burundi comme un miracle »⁹⁶, assurant avoir engagé des réformes en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption et d'ouverture économique. Pourtant, malgré cette rhétorique optimiste, l'enquête du *Financial Times*, publiée le 5 octobre 2025, décrit le Burundi comme traversant « la pire crise économique d'un pays qui n'est pas en guerre ». Par ailleurs, bien que le pays se soit doté d'une Vision faisant du Burundi « un pays émergent en 2040 et développé en 2060 », ainsi que des mécanismes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et d'autres infractions connexes, plusieurs analyses – économiques, politologiques, sociologiques et financières – s'accordent à affirmer que le contexte de 2025 illustre un Burundi « économiquement à genoux » marqué par le contraste entre les ambitions affichées et la réalité macroéconomique marquée par une fragilité multidimensionnelle⁹⁷.

⁹⁴ <https://rsf.org/fr/burundi-rsf-d%C3%A9non%C3%A7e-la-condamnation-%C3%A0-1-et-9-mois-de-prison-de-la-journaliste-sandra-muhoza>, consulté le 13 janvier 2026.

⁹⁵ https://burundi-agnews.org/wp-content/uploads/2014/10/Vision_Burundi_2025_synthese_FR.pdf, consulté le 21 janvier 2026.

⁹⁶ « Burundi endures 'worst economic crisis in a country not at war' », *Financial Times*, 5 octobre 2025, disponible sur : <https://www.ft.com/content/4aca0f0a-1e61-4846-96d7-b8e01b1f76f8>, consulté le 21 janvier 2026.

⁹⁷ <https://burundi-eco.com/2025-les-indicateurs-macroeconomiques-deteriores/amp/>, consulté le 21 janvier 2026.

3.1. Une économie sous pression

Dans son rapport de 2025, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits humains au Burundi a constaté une détérioration persistante des conditions de vie des Burundais. Selon lui, cette situation s'explique notamment par une inflation soutenue, des pénuries récurrentes de carburant, ainsi que des difficultés d'accès aux semences et aux engrais, considérées comme des facteurs structurels⁹⁸. Dans le même ordre d'idées, l'hebdomadaire socio-économique burundais, *Burundi-Eco*, décrit une année marquée par une détérioration innommable des indicateurs macroéconomiques. « Les Burundais ont vécu une forte inflation qui a atteint plus de 40% », note le journal, citant l'Institut Nationale de la Statistique du Burundi (INSB). Selon *Burundi-Eco*, l'inflation moyenne annuelle de novembre 2025 (+36,1%) était principalement due à la flambée des prix des produits alimentaires. À titre d'exemple, les pains et céréales ont enregistré une hausse de 34,0 %, comprenant notamment le riz (38,7 %), le maïs (18,5 %) et les produits de pâtisserie (41,5 %). Les légumes, les tubercules frais et les légumes-fruits ou racines ont augmenté respectivement de 42,7 % et 39,1 %.

Quant aux poissons frais et aux viandes, ils ont connu des hausses spectaculaires de 82,2 % et 75,8 %⁹⁹. À cela s'ajoute une « grave pénurie de devises étrangères », entraînant des ruptures récurrentes d'approvisionnement en biens de première nécessité, notamment le carburant et les médicaments, et plongeant davantage les Burundais dans la misère. Le *Financial Times* relève également l'existence d'un système de change à double taux. Citant le FMI, qui dénonce de « graves distorsions économiques » engendrées par ce mécanisme, le quotidien britannique note que le Franc burundais (BIF) connaît une dépréciation sans précédent. « La monnaie locale vaut officiellement plus du double de sa valeur réelle sur le marché informel (parallèle) », souligne-t-il. L'article du *Financial Times* dresse, d'ailleurs, un tableau très sombre des conditions de vie des ménages burundais. Illustré par le témoignage d'Amisia Aleko, une mère de famille vivant à Buterere (Bujumbura), dont ses enfant n'ont mangé du poisson qu'une seule fois depuis 2019 et survivant aujourd'hui avec un seul repas quotidien à base de légumes, le journal présente des chiffres en net décalage avec le discours rassurant des autorités burundaises.

⁹⁸ Zongo, F.-G., *op. cit.*, p. 13.

⁹⁹<https://burundi-eco.com/2025-les-indicateurs-macroeconomiques-deteriores/amp/>, *op.cit.*

Selon ce quotidien, la majorité de la population burundaise vit en dessous du seuil de pauvreté. « Avec un PIB par habitant inférieur à 200 dollars américains par an, 63% de la population vit avec moins de 2,15 dollars américains par jour »¹⁰⁰. Plus encore, le *Financial Times* relève que moins de la moitié des enfants terminant l'école primaire et plus de la moitié des moins de cinq ans souffrent de la malnutrition. Face à cette situation, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits humains au Burundi exhorte le gouvernement burundais à augmenter la part du budget alloué à l'agriculture¹⁰¹ pour lutter contre cette insécurité alimentaire.

Cette dégradation des conditions de vie des Burundais est aggravée par des cas de corruption, des détournements des deniers publics ainsi que par une dette publique croissante. D'ailleurs, presque l'ensemble des observateurs – activistes, experts et politiques burundais – s'accordent à reconnaître que « la corruption au Burundi est un fait. Elle est endémique et constitue un fléau qui menace l'avenir du pays »¹⁰². Par ailleurs, selon le dernier classement de l'organisation Transparency International relatif à la perception de la corruption, le Burundi occupe la 48^e place en Afrique et la 165^e place sur 180 pays dans le monde¹⁰³. Avec un score de 17 points sur 100, ce classement situe le Burundi parmi les pays les plus corrompus au monde. Pour sa part, l'organisation burundaise PARCEM identifie les principales causes de la corruption, notamment « les détournements des deniers publics, en particulier dans les marchés publics par la généralisation du gré à gré, l'abus des biens sociaux, la concussion, l'enrichissement illicite, le blanchiment d'argent ainsi que l'existence d'emplois fictifs au sein de la fonction publique »¹⁰⁴. Ce sont précisément ces pratiques de corruption et de détournement des deniers publics que semble dénoncer le ministre burundais des Finances publiques, le Dr Alain Ndikumana. Devant un parterre de sénateurs, le 27 décembre 2025, il a fait des révélations qualifiées de scandaleuses concernant des milliards de francs burundais (BIF) volatilisés au cours de l'année 2025¹⁰⁵. Ces révélations portent notamment sur les 145 milliards de BIF alloués à l'Agence nationale de stock de sécurité alimentaire (ANAGESSA), dont la quasi-totalité de ses fonds transite *via* une autre coopérative, la CIAP (Coopérative d'Investissement Agro-Pastoral).

¹⁰⁰ *Financial Times*, *op. cit.*

¹⁰¹ Zongo, F.-G., *op. cit.*, p. 13.

¹⁰² <https://www.iwacu-burundi.org/la-corruption-un-fleau-qui-menace-lavenir-du-pays/>, consulté le 23 janvier 2026.

¹⁰³ Rapport disponible sur <https://www.transparency.org/en/countries/burundi>, consulté le 23 janvier 2026.

¹⁰⁴ <https://parcem.org/index.php/actualites/bonne-gouvernance/la-corruption-le-burundi-est-parmi-les-pays-les-plus-corrompus-du-monde>, consulté le 24 janvier 2026.

¹⁰⁵ Voir le débat entre le ministre et les sénateurs sur : <https://www.youtube.com/live/qnDAzj9VN4k?si=tq3S8Wzqt6Yq2JQV>, consulté le 24 janvier 2026.

Selon le ministre, ces montants considérables ne sont nullement justifiés. Bien plus, il a évoqué des réclamations portant sur plusieurs milliards de BIF formulées par l'usine de production des fertilisants. « La FOMI (Fertilisants Organo-Minéraux) réclame actuellement à l'État plus de 50 milliards de BIF, affirmant avoir dépassé de 17 % les quantités d'engrais prévues dans le contrat pour les saisons culturales B et C de 2025, montants qui s'ajoutent à ceux déjà versés, avec pour motif un dépassement des quantités ». À ce sujet, le ministre a dénoncé l'existence d'avenants aux contrats conclus de manière unilatérale¹⁰⁶. Enfin, il a révélé l'existence de 30 milliards de BIF qui étaient destinés à la construction des bureaux zonaux et dont une part importante se serait évaporée. « Où sont passés les 30 milliards de BIF? Les bâtiments construits valent-ils réellement 220 millions chacun? », s'est-il interrogé devant les sénateurs¹⁰⁷. Pour l'éditorialiste d'*Iwacu*, Abbas Mbazumutima, cette gestion calamiteuse des ressources publiques met en lumière des pratiques frauduleuses, opaques et douteuses qui minent profondément les institutions burundaises¹⁰⁸. Pour de nombreux observateurs, au-delà des milliards engloutis, c'est la crédibilité même de l'État burundais qui est en jeu. D'autres estiment que malgré les ambitions affichées dans la Vision 2040-2060, la corruption est loin d'être endiguée au Burundi. À titre d'illustration, pour l'expert en bonne gouvernance, Ernest Ndikumukama, cette situation est symptomatique d'un « manque d'indépendance des institutions de contrôle »¹⁰⁹.

Ces pratiques corruptives s'observent également dans le secteur du financement extérieur et de l'investissement. Alors que les promesses d'investissements se sont multipliées en 2025, le climat des affaires reste largement défavorable aux investisseurs. Tandis que la croissance du PIB était projetée à 5,9%¹¹⁰ contre 4,6%¹¹¹, portée par une augmentation annoncée des

¹⁰⁶ *Idem*.

¹⁰⁷ Pour plus de détails sur le scandale des bureaux zonaux, lire l'enquête menée par le journal *Iwacu*. Disponible sur : <https://www.iwacu-burundi.org/scandale-des-bureaux-zonaux-30-milliards-bif-volatilises-des-batiments-en-ruine-avant-reception/>, consulté le 24 janvier 2026. Précisons, à toute fin utile, que chaque bureau zonal devrait coûter 220 millions de BIF.

¹⁰⁸ <https://www.iwacu-burundi.org/la-verite-quoi-quil-adviennne-2/>, consulté le 24 janvier 2026.

¹⁰⁹ <https://burundi-eco.com/eradication-de-la-corruption-entre-lambition-et-la-realite/amp/>, consulté le 24 janvier 2026.

¹¹⁰ Selon certaines agences comme la BAD: https://vcda.afdb.org/en/system/files/report/burundi_final_2024.pdf, consulté le 25 janvier 2026. En effet, à propos des promesses, lire : <https://burundi-eco.com/journee-sur-laces-a-lenergie-renouvelable-au-burundi-2025-la-mise-en-oeuvre-du-compact-au-centre-des-echanges/amp/> et <https://www.iwacu-burundi.org/ex-marche-central-un-chantier-fantome-au-coeur-de-bujumbura/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹¹¹ Selon le Rapport de la politique monétaire de la banque centrale: <https://www.brb.bi/sites/default/files/2025-03/Rapport%20de%20politique%20mon%C3%A9taire%20du%204%C3%A8me%20trimestre%202024.pdf>, consulté le 26 janvier 2026.

investissements dans les secteurs clés comme les mines et les infrastructures (Projet Compact avec 3,49 milliards USD, construction du chemin de fer Uvinza-Musongati, construction de l'ex-marché central de Bujumbura), des analyses du FMI relayées par la direction général du Trésor français nuancent fortement ces prévisions. Elle indique que la croissance, déjà faible, devrait diminuer à 2,7%¹¹². Dans ce contexte, un cadre d'une société minière étrangère opérant au Burundi a confié, sous couvert d'anonymat, au *Financial Times*¹¹³ que « tous les investisseurs ont peur de venir ici, car le gouvernement intimide les entreprises qui ne se conforment pas à sa manière de faire ». Ces propos illustrent le caractère peu attractif du climat d'investissement au Burundi et renforcent des soupçons persistants de corruption.

Par ailleurs, bien que le Burundi bénéficie des financements de plusieurs milliards de dollars américains de la part de ses partenaires au développement, une part importante de ses ressources reste non utilisée. Lors d'une réunion tenue le 9 octobre 2025 avec les unités de coordination des projets financés par les partenaires au développement, le ministre des Finances a considéré le faible taux de décaissement comme un frein majeur à la croissance économique. Selon lui, sur près de deux milliards de dollars américains alloués par la Banque mondiale, 1,6 milliards sont restés non utilisés, soit un taux de décaissement de seulement 21,4%. La même situation s'observe pour les financements accordés par d'autres institutions comme la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA)¹¹⁴. Selon l'économiste burundais Jean Ndenzako, ce faible taux de décaissement des fonds des partenaires au développement est révélateur de problèmes de gouvernance, incluant des soupçons de corruption et un blocage institutionnel persistant. Certains acteurs politiques burundais évoquent une « politisation et une clientélisation » de la gestion des projets sur fond d'« enrichissement personnel »¹¹⁵. À ces pratiques corruptives et aux détournements de deniers publics s'ajoute une dette publique en forte progression. D'après les données de la Banque de la République du Burundi (BRB), au premier trimestre de 2025, la dette publique a augmenté de 19,1%, atteignant 7 773, 8 milliards de BIF contre 6 528,0 milliards de BIF à la fin du mois

¹¹²<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/BI/indicateurs-et-conjoncture>, consulté le 26 janvier 2026.

¹¹³*Financial Times*, op. cit.

¹¹⁴Pour plus de détails, voir : <https://www.iwacu-burundi.org/financements-externes-le-burundi-patine-dans-decaissement/#:~:text=Les%20d%C3%A9caissements%20restaient%20faibles.,sur%20l'approvisionnement%20en%20carburant>, consulté le 26 janvier 2026.

¹¹⁵*Idem*.

de juillet 2024¹¹⁶. Une évolution qui a lourdement contribué à l'érosion du pouvoir d'achat des ménages.

3.2. Malaise social croissant et frustration silencieuse

Depuis pratiquement 2020, les Burundais vivent entre le marteau et l'enclume. Au-delà d'une économie structurellement fragile, les conditions de vie des ménages moyens se sont largement détériorées. La hausse incontrôlée des loyers, surtout dans les principales villes du pays, est devenue insoutenable. Dans la ville de Bujumbura, l'inflation galopante, la pénurie de logements abordables et l'absence de mécanismes efficaces de régulation mettent souvent propriétaires et locataires à couteaux tirés, laissant derrière eux une population exsangue¹¹⁷. Les jeunes mariés et les fonctionnaires de l'Etat figurent parmi les catégories les plus durement touchées. Prosper Hajayandi est un jeune marié de la commune Mugere, dans le sud de Bujumbura. Il raconte que son couple s'est heurté à l'impossibilité de trouver un logement abordable à quelques semaines de leur mariage : « Nous avions prévu de nous marier en septembre, mais nous n'avons trouvé aucun logement à prix raisonnable. Nous avons dû reporter notre mariage en novembre. Comment commencer notre vie à deux dans ces conditions »¹¹⁸.

Même rengaine chez les fonctionnaires publics, épuisés par des salaires dérisoires : « Comment peut-on travailler l'estomac vide après avoir marché des kilomètres à pied pour rejoindre le lieu de travail ? », s'interroge Fidèle Niyukuri, syndicaliste au ministère burundais de la Santé¹¹⁹. Pour sa part, Marius Nahabandi, habitant de Mutakura (Nord de Bujumbura), confie qu'il ne peut plus vivre décemment de son salaire. Ainsi dit-il : « Avec un revenu mensuel de 350 000 BIF par mois, je ne peux plus payer à la fois le loyer, la nourriture, l'école des enfants et les soins de santé »¹²⁰. Cette situation a retenu l'attention du professeur Evariste Ngayimpenda, chercheur en démographie, qui trouve que cette envolée des loyers est en partie inévitable, dans

¹¹⁶ BRB, « Indicateurs de conjonctures », juillet 2025, p.7, disponible sur <https://www.brb.bi/sites/default/files/2025-11/Indicateur%20de%20conjoncture%20-%20juillet%202025%20.pdf>, consulté le 26 janvier 2026.

¹¹⁷ <https://www.jimberemag.org/bujumbura-impasse-flambee-loyer-burundi/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹¹⁸ <https://www.sosmediasburundi.org/2025/09/19/bujumbura-quand-les-loyers-deviennent-un-casse-tete-pour-les-familles-et-jeunes-maries/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹¹⁹ <https://www.sosmediasburundi.org/2025/10/25/burundi-des-salaires-miserables-qui-affament-les-fonctionnaires-et-paralysent-le-pays/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹²⁰ <https://www.sosmediasburundi.org/2025/09/19/bujumbura-quand-les-loyers-deviennent-un-casse-tete-pour-les-familles-et-jeunes-maries/>, consulté le 26 janvier 2026.

la mesure où le marché immobilier burundais est extrêmement dépendant du cours de la monnaie burundaise¹²¹.

C'est cette faible rémunération des fonctionnaires couplée de conditions de travail précaires qui aggravent le fameux phénomène de fuite de cerveaux. Motivé par de bas salaires, la précarité des conditions de vie et la quête de meilleures opportunités, ce phénomène touche particulièrement les secteurs de la santé et de l'éducation¹²². Face à cette forme d'auto-exclusion professionnelle, plusieurs experts avaient déjà proposé des pistes de solutions¹²³, restées pour la plupart lettre morte. Ce malaise social s'observe également chez les chauffeurs du transport en commun. En 2025, ils ont mené plusieurs grèves, notamment en juillet, pour protester contre la pénurie chronique de carburant et les sanctions administratives et policières liées à l'augmentation des tarifs¹²⁴. Ces mouvements ont gravement paralysé le transport en commun, aggravant les files d'attente interminables des usagers. Ils ont également ravivé des tensions sociales, fragilisant davantage le tissu social et la confiance envers le leadership. Par ailleurs, alors que le taux de chômage global au Burundi était estimé à 0,90%¹²⁵, celui des jeunes a atteint des niveaux préoccupants en 2025, poussant nombre d'entre eux à quitter le pays pour aller chercher des débouchés à l'étranger. En définitive, ces cris de cœur des fonctionnaires et d'autres couches de la population traduisent un profond désarroi et une frustration silencieuse qui gagnent une large partie de la population burundaise.

3.3. UN ENVIRONNEMENT RÉGIONAL SOUS HAUTE TENSION

Malgré la parenthèse du réchauffement diplomatique observée entre le Burundi et le Rwanda depuis le lendemain de l'accession au pouvoir du président Evariste Ndayishimiye en 2021, les

¹²¹ <https://www.jimberemag.org/bujumbura-impasse-flambee-loyer-burundi/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹²² <https://www.iwacu-burundi.org/systeme-educatif-burundais-lexode-massif-des-enseignants-inquiete/>. Il faut préciser que dans le domaine de la santé, l'année 2025 a enregistré peu de départs malgré des frustrations persistantes suite à l'introduction en février de cette année, d'une indemnité dite de stabilisation pour les professionnels de santé affectés en province. À ce sujet, voir <https://www.sosmediasburundi.org/2025/05/14/medecins-burundais-des-primas-pour-rester-ou-un-pansement-sur-une-plaie-profonde/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹²³ <https://www.iwacu-burundi.org/universite-du-burundi-inquietude-face-a-lhemorragie-des-departs/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹²⁴ <https://www.iwacu-burundi.org/fait-du-jour-greve-des-transporteurs-au-marche-de-la-cotebu/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹²⁵ <https://fr.tradingeconomics.com/burundi/unemployment-rate#:~:text=Le%20taux%20de%20ch%C3%B4mage%20au%20Burundi%20devrait%20atteindre%201%2C00,2027%2C%20selon%20nos%20mod%C3%A8les%20%C3%A9conom%C3%A9triques.&text=Au%20Burundi%2C%20le%20taux%0de,pourcentage%20de%20la%20population%20active>, consulté le 26 janvier 2026.

espoirs du bon voisinage régional se sont rapidement évanouis¹²⁶. Alors que l'année 2024 a été marquée par des tumultes et une brouille diplomatique persistante¹²⁷, l'année 2025 s'est inscrite dans la continuité de l'enlisement de la guerre à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). Inaugurée par la prise de Goma¹²⁸ par la rébellion du M23, l'année 2025 a été dominée, sur les plans diplomatique et politico-sécuritaire, par le renforcement de l'implication militaire du Burundi en RDC, les bombardements transfrontaliers, l'afflux massif de réfugiés congolais au Burundi ainsi que l'intensification des accusations croisées entre les différents belligérants. Dans ce contexte d'escalade régionale, le président burundais n'a pas exclu une éventuelle incursion du Rwanda sur le territoire burundais. Devant le corps diplomatique et consulaire accrédité au Burundi, le 31 janvier, le président Evariste Ndayishimiye a révélé l'existence d'un plan, qu'il impute au gouvernement rwandais, visant le Burundi. Selon lui, ce complot constituerait l'étape suivante après la prise de Goma par le M23. Il a également mis en garde contre le risque d'un embrasement régional du conflit¹²⁹. « Nous savons que le Rwanda est en train de préparer quelque chose contre le Burundi. Heureusement, les Burundais sont avertis ». Le chef de l'État a renforcé ses accusations lorsqu'il a déclaré, en mars 2025, sur les ondes de la Radio BBC, disposer de « renseignements crédibles » faisant état d'une éventuelle attaque du Rwanda contre le Burundi¹³⁰.

Dans le même esprit, le ministre burundais des Affaires étrangères, Édouard Bizimana, a dénoncé des attaques visant des positions de l'armée burundaise déployée en RDC. Lors d'une réunion tenue à Bujumbura à l'intention des chefs des missions diplomatiques et consulaires accréditées au Burundi, ainsi que des représentants des organisations internationales, il a fustigé la poursuite des hostilités « malgré les accords de cessez-le-feu et de restauration de la paix »¹³¹. Il s'est montré catégorique, affirmant que « toute attaque visant les citoyens burundais ou les soldats déployés en RDC ne sera jamais tolérée ». Cependant, lors de la réunion du

¹²⁶ <https://www.iwacu-burundi.org/burundi-rwanda-regain-de-tensions/>, consulté le 27 janvier 2026.

¹²⁷ <https://www.iwacu-burundi.org/retro-politique-et-diplomatie-2024-une-annee-de-tumultes-et-de-brouille-diplomatique/>, consulté le 27 janvier 2026.

¹²⁸ Le 26 janvier 2025, Goma, la capitale du Nord-Kivu dans l'Extrême-Orient de la RDC, tombait entre les mains de l'Alliance Fleuve Congo/Mouvement du 23 Mars (AFC/M23), accusé de collaborer avec le Rwanda. Pour plus de détails sur la prise de Goma, voir : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/01/28/en-rdc-comment-goma-est-tombée-entre-les-mains-des-rebelles-du-m23-et-de-l-armée-rwandaise_6519404_3212.html, consulté le 27 janvier 2026.

¹²⁹ <https://share.google/pzPH3J9HeI7yG0CV6>, consulté le 27 janvier 2026.

¹³⁰ <https://share.google/cTJbDtU1vMwsNNoBf>, consulté le 27 janvier 2026.

¹³¹ <https://share.google/jWujFQICvo8erB4S>, consulté le 27 janvier 2026.

Conseil de sécurité des Nations Unies du 13 décembre 2025, le représentant permanent du Rwanda auprès de l'ONU a rejeté en bloc les accusations d'agression formulées par le Burundi. Martin Ngoga a affirmé que « le Rwanda n'est pas en guerre avec le Burundi et ne peut agresser ses voisins »¹³². Il a également qualifié d'« infondées » les accusations liant son pays au M23, accusant plutôt la RDC de violer le cessez-le-feu et de soutenir les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR).

Sur le plan militaire, les échanges d'accusations ont été tout aussi virulents. Le 25 juillet 2025, le mouvement rebelle MRDP-Twirwaneho, allié du M23, a accusé le Burundi de former et de soutenir logistiquement les FDLR¹³³. En réaction, la Force de défense nationale du Burundi (FDNB) a publié un démenti le 27 juillet 2025, affirmant que le Burundi vit « en harmonie avec tous les pays voisins ». Elle a rejeté toute collaboration avec des groupes armés étrangers, précisant que « toute formation et tout entraînement militaire s'organisent d'une façon professionnelle au profit des Burundais selon les besoins de la FDNB »¹³⁴. C'est dans ce climat d'accusations croisées que le conflit s'est enlisé. Engagé militairement aux côtés des Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC)¹³⁵, le Burundi voyait ses troupes confrontées à l'avancée fulgurante de la rébellion de l'AFC/M23. Alors que les frontières terrestres avec le Rwanda sont restées fermées, depuis plus d'un an, cette avancée du M23, notamment avec l'entrée du mouvement dans la ville d'Uvira¹³⁶, frontalière avec le Burundi, a été une nouvelle source de tensions. Le poste frontalier de Gatumba-Kavimvira, reliant le Burundi et la RDC, a ainsi été immédiatement fermé¹³⁷, au grand dam des populations dépendantes des échanges transfrontaliers.

Par ailleurs, les échos de la guerre à l'Est de la RDC ont franchi les frontières burundaises. Tandis que les détonations d'armes lourdes en provenance de la RDC provoquaient déjà une

¹³²<https://share.google/MMIb3rQJcK2pmkqoG>, consulté le 27 janvier 2026.

¹³³ <https://kivumorningpost.com/2025/07/25/sud-kivu-mrdp-twirwaneho-denonce-des-attaques-des-fdlr-sur-des-villages-banyamulenge/>, consulté le 27 janvier 2026.

¹³⁴ Communiqué disponible sur <https://share.google/iOOLkPJxcgnMGiR9T>, consulté le 27 janvier 2026.

¹³⁵ Depuis officiellement 2023, le Burundi a déployé plus de 10.000 soldats pour soutenir la coalition gouvernementale de Kinshasa. Voir : <https://www.sosmediasburundi.org/2025/12/09/sud-kivu-la-guerre-dans-lest-exacerbe-les-tensions-entre-le-burundi-et-le-rwanda/>, consulté le 26 janvier 2026.

¹³⁶ Sans résistance et en dépit de l'Accord de paix signé à Washington entre le Burundi et la RDC, l'AFC/M23 s'est emparé, le 10 décembre 2025, de la ville d'Uvira devenant la deuxième ville du Sud-Kivu tombée aux mains des rebelles après Bukavu. À ce sujet, voir : <https://share.google/ROY9XXBhnfRv8B8ye>, consulté le 26 janvier 2026.

¹³⁷ <https://share.google/1InPY3MYdkv0xHmIf>, consulté le 27 janvier 2026. Il faut préciser que la fermeture de cette frontière a plongé des ménages dans la précarité : <https://share.google/KroOaRmAQ4TFWzebu>.

panique parmi les populations frontalières, le ministre burundais des Affaires étrangères a accusé, le 8 décembre 2025, le Rwanda d'avoir « largué des bombes sur le territoire burundais », dénonçant une « attitude belliqueuse »¹³⁸. Selon le diplomate burundais, l'incident a eu lieu dans la commune de Cibitoke, dans la province Bujumbura, frontalière à la fois du Rwanda et de la RDC, faisant état de « deux blessés, dont un enfant de douze ans ». Cette accusation, formulée dans un contexte déjà fortement tendu entre les deux pays, sur fond de la crise persistante à l'Est de la RDC, a ravivé les tensions régionales et contribué à fragiliser davantage le tissu social régional, en particulier au Burundi. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le Burundi souligne d'ailleurs, dans son dernier rapport, que « l'implication militaire du Burundi en RDC a généré des tensions internes comme l'illustre la condamnation de 272 soldats burundais ayant refusé le déploiement en RDC en raison de mauvaises conditions de service »¹³⁹. C'est dans ce contexte que le journal *Iwacu* a titré l'un de ses numéros, « Le Burundi en RDC: une erreur stratégique ? »¹⁴⁰. Une interrogation que le professeur Jason Stearns répond par l'affirmative¹⁴¹. Enfin, l'insécurité croissante à l'Est de la RDC a entraîné d'importantes répercussions humanitaires au Burundi. Selon le Haut - Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), cité par le journal *Iwacu*, au 26 février 2025, le bilan était de 47 632 réfugiés congolais qui avaient déjà trouvés refuge sur le sol burundais¹⁴². Un chiffre en constante augmentation, à mesure que les affrontements s'intensifient.

4. CONCLUSION

Les élections de 2025, censées inaugurer une nouvelle séquence politique marquée par le renforcement des institutions démocratiques, ont plutôt abouti à la mise en place d'institutions monocolors. Le Sénat et l'Assemblée nationale, composés exclusivement de membres d'un seul parti politique, le CNDD-FDD, illustrent une forme de « normalisation autoritaire ». La logique du « tout ou rien » s'est ainsi trouvée institutionnalisée, consolidant par là-même un autoritarisme burundais dissimulé sous les apparences de la démocratie.

¹³⁸<https://share.google/IYdVWbWZ9Rc7zrtjJ>, consulté le 27 janvier 2026.

¹³⁹Zongo F.-G., *op. cit.*, p. 2.

¹⁴⁰*Iwacu*, n°874 du 19 décembre 2025, p. 1.

¹⁴¹*Op. cit.*, p. 7. Jason Stearns est professeur en Relations internationales à l'Université de Simon Fraser, au Canada, et fondateur d'Ebuteli, institut de recherche basé à Kinshasa.

¹⁴²<https://www.iwacu-burundi.org/crise-humanitaire-des-vies-en-danger/>, consulté le 27 janvier 2026.

Toutefois, cette consolidation du monolithisme politique s'est heurtée à un environnement régional sous haute tension, marqué par l'enlisement de la guerre à l'est de la République démocratique du Congo, dans laquelle le Burundi s'est engagé militairement. Les « bruits de bottes », notamment le long des frontières, ont ravivé des tensions internes, créant une situation d'insécurité diffuse. Une peur généralisée s'est progressivement installée, poussant une partie de la population à s'interroger sur l'intérêt stratégique de cet engagement militaire pour le Burundi. Sur le plan interne, cette consolidation de l'autoritarisme a été fragilisée par une dégradation, à peine voilée, des conditions de vie des Burundais. L'inflation galopante, les pénuries chroniques de carburant et de devises étrangères, la cherté des produits alimentaires, le chômage endémique, la faible rémunération des fonctionnaires, ainsi que l'inaction de l'État face à l'explosion des loyers - pour ne citer que ces quelques facteurs - ont alimenté un malaise social croissant et une frustration silencieuse au sein de la population. Cette situation a contribué à remettre en cause la capacité des institutions à apporter des réponses durables aux problèmes structurels qui affectent le pays.

L'année 2025 apparaît ainsi comme une période charnière durant laquelle, en dépit des stratégies politiciennes déployées par les autorités burundaises pour renforcer leur assise autoritaire, la persistance des vulnérabilités macroéconomiques et la dégradation du contexte sécuritaire régional ont sérieusement mis à l'épreuve la capacité du régime à préserver à la fois sa légitimité et la stabilité nationale.